

## Protéger ses e-mails, une nécessité !

### Pourquoi signer avec Signexpert ?

Dans le cadre de l'obligation de conseil, laisser des traces en utilisant l'e-mail signé est un **excellent moyen pour constituer un faisceau de preuves permettant de limiter les causes de sinistralité.**



### PENSEZ A VOS CLIENTS

**Signez ses mails, c'est aussi protéger ses clients.**

Nombres de cyber attaques utilisent de simples mails émanant de vos contacts.

Les « Ransomwares » s'introduisent dans votre agenda avant de faire leur œuvre délictueuse sur vos données.

Votre boîte mail piratée, vous pouvez, sans le vouloir, adresser à votre client un mail avec une « bombe logicielle » en pièce attachée !

En signant vos mails, vous apportez des éléments tangibles permettant à votre client de rester attentif.

**Votre signature électronique protège aussi les autres !**

### Sécurisez vos mails sensibles

**Utilisée massivement, notre messagerie est cependant le maillon faible de notre environnement professionnel.** Chaque e-mail envoyé suit son chemin sur la « toile » de façon totalement transparente. Durant son transport, il peut être lu, modifié ou copié à votre insu à de multiples occasions.

La signature électronique Signexpert est un excellent moyen pour protéger vos échanges électroniques.

En signant vos e-mails avec Signexpert, vous apportez la preuve :

- Que vous êtes l'auteur et l'expéditeur du message ;
- Que vous n'êtes pas victime d'usurpation d'identité ;
- Que vous êtes un Expert-Comptable en exercice ;
- Que votre message est intègre.



### LES + DE L'E-MAIL SIGNÉ

#### Simplifie :

- Les échanges certifiés
- Le partage d'informations certifiées

#### Facilite :

- La constitution de preuves d'échanges
- L'archivage des preuves d'échanges

#### Sécurisation accrue avec :

- L'impossibilité d'usurper l'identité
- La traçabilité lors de la remise
- La limitation de la fraude

#### Valorise le cabinet :

- Image de modernité
- Maîtrise des nouvelles technologies
- Démarche éco-responsable

L'e-mail certifié  
un gage de  
sécurité !

## Pourquoi prendre des risques ?

Le professionnel doit conserver les preuves des conseils donnés à ses clients afin de pouvoir justifier lors d'un contentieux de la bonne exécution de ses obligations.

Signez les emails  
avec Signexpert  
protège l'intégrité  
de votre message  
et prouve votre  
identité d'Expert-  
Comptable.

## Bonnes pratiques

Certifier ses mails est une excellente pratique pour constituer un faisceau d'indices dans le cadre du devoir de conseil.

### 1. Droit de la preuve, quel cadre réglementaire ?

Le développement des nouvelles technologies conduit les professionnels à utiliser de plus en plus le format numérique, sans support papier, dans l'exécution de leurs missions.

Toutefois, le besoin de constituer des preuves irréfutables reste nécessaire.

L'ordonnance du 10/02/2016 portant **réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations** vient compléter les nouveaux textes du Code Civil applicable au 01/10/16

### 2. Article 1174

«Lorsqu'un écrit est exigé pour la validité d'un contrat, il peut être établi et conservé sous forme électronique dans les conditions prévues aux articles 1366 et 1367... »

### 3. Article 1366

« **L'écrit électronique a la même force probante** que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être **dûment identifiée la personne** dont il émane et qu'il soit établi et **conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité** »

Ce texte est complété par un second indiquant le rôle de la signature numérique

### 4. Article 1367

La signature électronique repose sur un « **procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache** » (art. 1367 al. 2 C. civ.)

L'email signé entre dans ce cadre et constitue une preuve facile à constituer.



## SIGNEXPERT EST UN PACKAGE COMPLET

- Une signature numérique **Signexpert**
- Un automate de signature électronique **Signexpert Paraph'**

Deux outils indispensables pour votre production numérique.

## ET SI L'E-MAIL SIGNÉ N'ÉTAIT QU'UNE ÉTAPE...

Après la signature électronique de vos e-mails, pourquoi ne pas signer aussi la production du cabinet ? Compris dans l'**offre Signexpert**, le parapheteur électronique **Signexpert paraph'** vous permettra de sécuriser la production du cabinet ; plaquette, prévisionnels, éditions du cabinet, notes d'honoraires

...